

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à 20 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, composé de 66 membres en exercice, dûment convoqués le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Espace Nelson Mandela à Dives sur Mer, sous la présidence de Olivier PAZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Olivier PAZ, Président ; Didier BEAUJOUAN, Alain BISSON, Philippe BLAVETTE, Nadia BLIN, Alexandre BOUILLON, François CALIGNY DELAHAYE, Thierry CAMBON, Colette CRIEF, Denise DAVOUST, Amandine DE BONET D'OLEON, Didier DEL PRETE, Anne-Marie DEPAIGNE, Annie DUBOS, Tristan DUVAL, Jean-Louis FOUCHER, Christine GARNIER, Danièle GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Annie-France GERARD, Isabelle GRANA, Olivier HOMOLLE, Roland JOURNET, Valérie KIERSNOWSKI, Harold LAFAY, Alain LAROUSSERIE, Sandrine LEBARON, Francine LELIEVRE, Denis LELOUP, Josette LURIENNE (suppléante de François HELIE).

Gérard MARTIN, Marie-Laure MATHIEU, Denis MOISSON, Yves MOREAUX, Jacky MORIN, Yoan MORLOT, Stéphane MOULIN, Pierre MOURARET, Jean-Marc PAIOLA, Martine PATOUREL, Brigitte PATUREL, Alain PEYRONNET, Géry PICODOT, Emmanuel PORCQ, Patrick THIBOUT, François VANNIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Louise BESSON à Didier BEAUJOUAN ; M. Jean-Louis BOULANGER à M. Alain LAROUSSERIE ; M. Julien CHAMPAIN à M. Tristan DUVAL ; M. Christophe CLIQUET à M. Stéphane MOULIN ; M. Olivier COLIN à M. Olivier HOMOLLE ; Mme Bernadette FABRE à M. Emmanuel PORCQ ; Mme Sophie GAUGAIN à Mme Amandine DE BONET D'OLEON ; M. Patrice GERMAIN à M. Olivier PAZ ; M. Jean-Luc GREZSKOWIAK à Mme Sandrine LEBARON ; Mme Annie LELIEVRE à M. Jean-Luc GARNIER ; M. Lionel MAILLARD à Mme Colette CRIEF ; M. Serge MARIE à M. Yoan MORLOT ; M. Jean-François MOREL à M. Alexandre BOUILLON ; Mme Sylvie PESNEL à Mme Brigitte PATUREL ; M. Gilles WALTER à M. Jean-Louis FOUCHER.

Etaient absents : MM. Alain ASMANT, Didier LECOEUR, Laurent LEMARCHAND, Gérard NAIMI.

Secrétaire de séance : Emmanuel PORCQ

Votants :	62
Pour :	62
Contre :	0
Abstention(s) :	0
Publiée le :	1 NOV. 2022

Etablissement Public Numérique (EPN) - Révision de la tarification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ; L.5211-1 et L.5214-16,

Vu la délibération n°2017-069 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en sa séance du 31 mars 2017 et relative à la définition de l'intérêt communautaire « Jeunesse »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en sa séance du 7 novembre 2022, et de la commission "Etablissement public numérique" du 18 octobre 2022.

Considérant la compétence de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en matière de création, gestion et entretien des espaces publics numériques d'intérêt communautaire (EPN).

Considérant qu'en égard à la compétence précitée, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge est gestionnaire de l'espace public numérique intercommunal situé à Gonneville-en-Auge.

Considérant la nécessité de réviser la tarification attachée aux services assurés par l'EPN.

Considérant la proposition de tarification présentée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de fixer les tarifs de l'Espace Public Numérique intercommunal situé à Gonneville-en-Auge (site principal et annexes) selon le document annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023

Dives sur Mer, le 17 novembre 2022

Le Président,
Olivier PAZ



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération, est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen. Le Tribunal administratif peut-être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20221117-DEL-2022-145-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022

		Nouveaux tarifs				Commentaires
		Habitants de Normandie Cabourg Pays d'Auge		Habitants Hors Normandie Cabourg Pays d'Auge		
Accès libre accompagné	Abonnement annuel (de date à date)	20 €	10€*	50 €	25 €*	
	Sans abonnement / heure	2 €		3 €		
Open Lab	Abonnement annuel (de date à date)	10€	5€	12€	7€	Open lab = accès libre aux machines de fabrication numériques
Atelier Adultes	Modules par 10 séances de 2 heures	-		-		Simplifié avec le tarif par séance de 2h
	Stages par 5 séances de 2 heures	-		-		Simplifié avec le tarif par séance de 2h
	par séance de 2 heures	8 €		10 €		Gratuits pour les élus associatifs
Ateliers Partenaires conventionnés	Tarif applicable uniquement dans le cadre d'une convention	6€ la séance / pers				Volonté de s'ouvrir à tous partenaires potentiels.

Entreprises		Auto-entreprise / Micro-entreprise : 20 € l'année ou 2€/heure	Entreprises : 8€ de l'heure/ personne	
Atelier salle équipée sans animateur		85,00 € pour 8 participants Maximum la demi-journée / 150,00 € la journée		
Atelier salle équipée avec animateur		85,00 € pour 8 participants maximum la demi-journée + 25,00 € supplémentaire par heure de l'animateur / 150,00 € la journée avec le même supplément si animation		
Tarifs enfants / ados	Activité à l'Année (Exemple : Club bidouilleurs) Uniquement sur l'année scolaire	40€	50€	
	Stage vacances	40€	50€	
	Soirée jeux en réseau	4 € la soirée ou 20 € l'année		
Impression 3D FDM	Impression 3D (matériau fourni)	Gratuit	Inférieure à 2h d'impression	Une tarification à l'heure serait à la fois complexe à gérer et trop coûteuse pour les usagers
		3€	Entre 2h à 8h d'impression	

		3€+1€ par heure	Au-delà de 8h	
	Impression 3D (matériau non fourni)	Inclus dans l'abonnement accès libre / open lab	Si pas d'abonnement : 2€/heure	
Impression 3D RESINE	2€ / 10ml			
Presse à Badge	Badges / magnets 25 ou 37 mm (petit format)	0.50 €		
	Badges/magnets/... 58 mm	1€		
Presse à Mugs	Mug standard	3€		
	Mug Spécial ou autre objet à sublimer (tapis souris , puzzle...)	5€		
Brodeuse (textiles non fournis)		Cadre petit format	2 €	La dimension du cadre contraint la quantité de fil utilisé et le temps d'utilisation
		Cadre moyen	4€	
		Cadre grand	6€	
Flocage sublimation ou flex		2€		Matériau/Textile non fournis
Matériaux et textiles	Tote bag noir ou lin 37x40	2€		Vente de consommables
	Tapis de souris	2€		

Puzzle	3€	
Soudure électronique	Gratuit	

* tarif réduit pour les moins de 18 ans et gratuité pour les demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs).

Tarifs des impressions :

	5 €	10 €
A4 N&B	50 pièces	120 pièces
A4 couleur	10 pièces	24 pièces
A3 N&B	25 pièces	60 pièces
A3 couleur	4 pièces	10 pièces

Tarifs des consommables :

CD-R	1 € l'unité
DVD-R	2 € l'unité
Clé USB capacité 8 GO	10 € l'unité
Clé USB capacité 16 GO	15 € l'unité